



COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Île-Napoléon

**Centre socio-culturel La Rotonde – Jeudi 3
décembre 2015**

Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- Mme Bernadette CARRIERE, Adjointe au Maire
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué à la voirie et aux travaux publics ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué aux animations de la ville et des quartiers ;
- Mmes Bilge BAYRAM et Miné SEYHAN, Conseillères municipales ;

Assistaient en outre à la séance :

- Mme Justine NALOUËI, pour le quotidien « Dernières Nouvelles d'Alsace » ;
- M. André GIRONA, Directeur de la SOMCO ;
- M. Francis MICODI, pour le quotidien « L'Alsace » ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

Nombre de participants :

Environ 50 personnes présentes.

Ordre du jour :

- Fiscalité locale (taxes d'habitation et foncière) ;
- Rixheim dans 20 ans : révision du PLU ;
- Vidéoprotection ;
- Circulation et stationnement rues de la République, de la Liberté et Boulevard du Chemin de Fer.

Début de la séance : 20h

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants puis passe à la liquidation de l'ordre du jour dont il donne lecture à l'assemblée.

Un point supplémentaire sera ajouté, celui de la création d'un snack, rue de la Hardt.

1. Fiscalité locale (taxes d'habitation et foncière)

M. le Maire commence par donner des explications sur le montant des impôts locaux, plus particulièrement la question des bases et des taux. Il précise que la commune n'est responsable que du vote du taux. Des précisions sont données sur la détermination de la base, susceptible de varier en fonction du nombre de personnes composant le foyer ou de la réalisation de travaux d'amélioration déclarés. Quoi qu'il en soit, le Parlement décide une réévaluation des bases annuelle par un coefficient voté.

M. le Maire donne ensuite des explications à propos de la valeur locative et informe l'assemblée que la dernière évaluation a été faite en 1970, ce qui a un impact sur le montant de l'impôt. Qui plus est, il y a une incapacité de la part de l'Etat d'évaluer les bases et de rendre la fiscalité plus juste. M. le Maire donne l'exemple de Paris où quelquefois les HLM récents voient leur fiscalité plus élevée que certains immeubles luxueux anciens.

M. le Maire, quant à lui, considère que la taxe d'habitation devrait être remplacée par un impôt local sur le revenu afin de connecter l'impôt aux capacités contributives réelles des habitants. Des exemples d'iniquité sont donnés.

Une personne demande quel est le mode de calcul de la partie foncière. M. le Maire répond que le calcul est le même que la taxe d'habitation. La révision n'est faite que lorsque des travaux sont effectués permettant une amélioration du logement. Un certain nombre de critères entrent en ligne de compte pour le calcul de la valeur locative :

- La commune (ville bien équipée ou village dépourvu de services publics...) ;
- Le quartier de résidence (standing, services à la population...) ;
- Idem pour la rue ;
- Idem pour l'habitation.

Le riverain considère payer davantage sur Île-Napoléon que ne paient les habitants du Centre. Il se peut que son immeuble, construit en 1973, ait bénéficié d'un mode de calcul favorable à ÎLE-NAPOLÉON car en plein développement en 1973. La commune ne dispose pas de marge de manœuvre en la matière. La commission consultative des impôts directs, quant à elle, se borne à donner son avis sur les calculs de nouveaux logements.

M. le Maire considère qu'il convient d'adopter une posture prudente : lorsque les valeurs locatives seront revalorisées, les propriétaires risquent d'être exposés à une mauvaise surprise. Le calcul fait aujourd'hui le sera à la hausse, pour finalement revaloriser la valeur locative.

Qui plus est, ÎLE-NAPOLÉON a largement rattrapé son retard par rapport au Centre. En termes de sécurité, une nette amélioration a pu être constatée. La problématique demeure cependant la même pour l'ensemble des quartiers.

2. Vidéoprotection

À partir du mois prochain, 40 nouvelles caméras seront mises en place sur Rixheim car il a été prouvé au moyen des 20 premières caméras que la délinquance a réellement baissé, de près de 50 % par rapport à la période précédente. En outre, les caméras ont permis de démanteler un certain nombre de trafics de stupéfiants. Cela permet également une lutte plus efficace contre les cambriolages.

Sur Île-Napoléon, la baisse est proche de 70 % et peut être attribuée à une conjonction d'actions : les éducateurs de rue MM. Daniele NATALI et Ahmed BOUAALAQ, la PM, le travail associatif etc. M. le Maire remercie l'ensemble de ces acteurs.

3. Rixheim dans 20 ans : révision du PLU

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) a été lancée, elle n'induit pas de grands bouleversements mais permettra d'avoir avec les habitants une réflexion sur ce que pourrait être Rixheim dans 20 ans. En effet, souvent les décisions prises à moment donné en matière d'urbanisme ne montrent leurs résultats que bon nombre d'années plus tard. M. le Maire donne l'exemple de la ZAC du Rinderacker (en termes de circulation, de périscolaire, de crèche...).

Cela concerne l'urbanisme mais aussi la démographie, le peuplement de Rixheim dans 20 ans mais aussi le vieillissement de la population, notamment de la génération du baby-boom qui sera plus nombreuse et vivra plus longtemps que la génération précédente. Aussi, ces personnes resteront probablement chez elles plutôt que d'être hébergées en structures. Cela risque donc de ne pas libérer de logements pour les générations suivantes.

Si l'on souhaite que Rixheim demeure une ville démographiquement dynamique, il faut soit construire des résidences pour seniors soit ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation pour qu'une population plus jeune s'y installe car sinon le nombre d'habitants de Rixheim baissera mécaniquement.

Une réflexion sur les déplacements, notamment les nouveaux modes de transport, devra également être menée. L'exemple des véhicules automatisés sans chauffeur est donné. A priori, dans 5 ans les premiers véhicules automatisés sans chauffeur sortiront des chaînes de production de PSA. Différents exemples sur le futur des moyens de transport sont donnés.

M. le Maire annonce qu'il y aura un débat sur cette question lors des prochains Conseils de quartier et qu'il y aura au printemps un questionnaire distribué à l'ensemble des Rixheimois.

Une participante demande quelle est l'échéance prévue. M. le Maire répond que le travail sur le PLU est prévu pour 2016.

4. Snack rue de la Hardt

M. le Maire a été saisi par une famille qui souhaite créer un snack au rez-de-chaussée de leur maison d'habitation. Le permis de construire a été délivré car conforme au PLU. La Mairie a été saisie d'un recours gracieux, M. le Maire l'a fait instruire par les services de la commune et l'avocat de la Ville. Les conclusions sont que la Ville n'a pas commis d'erreur en le délivrant, le permis est légal car rien dans le Code de l'urbanisme ni dans le PLU ne l'interdit.

Un riverain souligne que la route mène à l'école et que cela peut représenter un danger en raison du trafic routier pouvant être généré. Qui plus est, cela peut également générer des nuisances sonores. Ce même riverain aimerait la pose d'un dos d'âne rue de la Hardt et considère que la sécurité des enfants devrait être une priorité.

M. le Maire précise qu'il n'instruit pas les permis de construire et ne les signe pas mais que l'un de ses adjoints est spécialisé sur ces questions. Plusieurs interrogations lui ont été soumises, notamment « *pourquoi laisse-t-on construire des commerces dans des quartiers résidentiels ?* ». Aujourd'hui le PLU le permet, il n'est donc pas possible de l'interdire.

Puis une réflexion a été menée sur la localisation des commerces. Il y en a déjà un certain nombre situés à des endroits résidentiels.

Une riveraine objecte qu'une personne a un jour souhaité construire un garage sur sa propriété et que cela lui a été refusé. M. le Maire explique les règles du PLU (coefficient d'occupation des sols, réglementation, hauteur...) ne permettent pas tout.

M. le Maire explique ensuite qu'il est impossible de juger en opportunité et qu'il ne peut pas décider de façon arbitraire de ne pas vouloir tel ou tel commerce. Seule l'intégration architecturale est rédhitoire. M. le Maire précise ensuite que si le refus est attaqué, le tribunal peut annuler la décision, ordonner de délivrer le permis et ensuite condamner à des dommages et intérêts, ces derniers seraient payés par la collectivité et donc imputés sur le budget de la commune.

Si les riverains ont un doute sur l'analyse des services et la compétence de M. le Maire, ils peuvent toujours faire un recours contre l'acte.

Un participant propose la mise en place d'un feu de circulation afin de limiter la vitesse, de sécuriser la zone et réduire le risque d'accident. Ensuite le riverain se plaint du fait que des avions survolent la Ville. M. le Maire répond qu'il ne lui est pas possible d'agir, si ce n'est par l'utilisation d'un canon anti-aérien, mais cela n'est pas concevable.

Une autre personne se plaint des possibles désagréments liés à l'ouverture d'un snack. Il se plaint de la circulation rue de la Hardt et considère que sa conception n'a pas été correctement réfléchie.

Toutefois, M. le Maire a pris le temps de recevoir le titulaire du permis de construire pour lui expliquer que cela peut causer des nuisances. Le titulaire s'est engagé à réfléchir à nouveau au projet et peut-être le changer mais également faire le tour du voisinage pour

expliquer le projet et regarder avec eux comment limiter les nuisances. S'ensuit une discussion sur les différents arguments faisant état des nuisances.

Concernant le feu, M. le Maire souhaite faire un bref sondage. Il précise que si un feu est mis en place, il faudrait l'accompagner du radar pour en assurer le respect. Toutefois, il y a fort à parier que les premières personnes qui seront embêtées seront les riverains et que si la collectivité investit sur un feu, il ne sera pas déposé au bout de six mois en raison des nuisances.

Un dos d'âne est ensuite demandé, M. le Maire précise que cela fait du bruit en raison des amortisseurs des voitures. Cela a été le cas partout où ce type d'obstacles ont été implantés. Trois personnes seraient favorables au feu rouge. 15 personnes seraient contre.

Le rond-point des rues de la Hardt et du Nord est ensuite décrié car il est apparemment inutile. M. Michel POCHON précise qu'un groupe de travail a commencé de travailler dessus et présentera prochainement ses conclusions.

4. Circulation et stationnement rues de la Liberté, de la République et Boulevard du Chemin de Fer

M. Michel POCHON passe à la présentation du projet de modification de la circulation et du stationnement dans les rues de la Liberté, de la République mais aussi du Boulevard du Chemin de Fer.

Deux membres du groupe de travail donnent lecture de la présentation du projet. Les différentes propositions de modification sont présentées à l'assemblée. S'ensuit une discussion sur les différentes propositions de modification.

Un riverain considère que l'ancienne formule était correcte, n'a pas causé d'accidents et estime qu'un changement n'est pas souhaitable.

M. le Maire rappelle les raisons de la mise en place du groupe de travail : il y a eu des verbalisations en raison des véhicules garés sur les trottoirs. Des riverains s'en sont plaints, considérant que les trottoirs leur appartiennent. Le stationnement sur la rue n'est néanmoins pas possible car elle est trop étroite. Un sens unique avait été mis en place, ce qui n'a pas contenté l'ensemble des riverains.

M. le Maire rappelle que les mesures doivent être envisagées sous le prisme de la collectivité car l'on vit ensemble. Il remercie ensuite les personnes qui ont participé au groupe de travail. Puis il en appelle à envisager une refonte intégrale de la circulation au niveau du quartier car des travaux auront lieu en 2017 au niveau de la rue du Dépôt et qu'il conviendra de penser l'entrée et la sortie du quartier.

S'ensuit un débat sur le passage des poids lourds au sein du quartier de l'Île-Napoléon.

Un participant invite le Maire à donner des instructions pour être plus sévère et verbaliser davantage les automobilistes qui dérogent aux règles de stationnement. M. le Maire

répond que cela est fait et c'est justement en raison des verbalisations que le groupe de travail a été mis en place pour cette raison.

Un riverain considère que la PM ne passe suffisamment souvent. Une participante rétorque que son propre père a été verbalisé devant sa propriété, que la PM passe donc.

Quelles que soient les considérations, des verbalisations ont lieu.

M. POCHON considère qu'il est difficile de mettre en place des mesures de stationnement si l'on a pas délibéré sur le sens de stationnement.

M. le Maire propose, sur la base du travail produit par le groupe et qui est concret et intéressant mais qui présente un inconvénient, celui de régler les problèmes au niveau des rues concernées mais pas dans l'ensemble du quartier. Il conviendrait donc d'intégrer cela dans un plan global de circulation en intégrant la problématique des rues du Canal et du Dépôt mais aussi du Nord et de la Hardt.

L'assemblée donne son accord pour cette proposition.

Une personne propose le remplacement du rond-point de la rue du Nord par un autre plus grand. M. le Maire répond que les coûts seraient très élevés mais qu'en plus cela présenterait des difficultés de circulation pour les autobus.

Questions-Réponses

Une personne demande où et quand les caméras sont visionnées. M. le Maire répond que le visionnage a lieu au CSU et qu'il y a des policiers municipaux qui visionnent mais non en permanence. Cette même personne rencontre des problèmes de circulation en raison d'autres automobilistes qui prennent certaines routes en sens interdit. M. le Maire répond que des verbalisations ont lieu.

Une autre riveraine se plaint de la dangerosité du petit chemin de Sausheim et du non-respect de la signalisation par les automobilistes. M. le Maire répond qu'une caméra y sera implantée.

La personne qui avait le projet de snack est venue voir rapidement M. le Maire pour lui annoncer renoncer à son activité de snack pour se diriger plutôt vers une activité de supérette.

La question de l'avenir de l'auto-casse est abordée. M. le Maire répond que le propriétaire est en pourparlers pour déterminer le devenir de son terrain.

Fin de la séance à 22H

Fait à Rixheim,
Le 4 décembre 2015

Le Maire,



Olivier BECHT